



**SCOUTS**<sup>®</sup>  
Creating a Better World

World Organization of the Scout Movement  
Organisation Mondiale du Mouvement Scout  
Всемирная Организация Скаутского Движения  
Organización Mundial del Movimiento Scout  
المنظمة العالمية للحركة الكشفية

**World Scout Bureau, European Regional Office  
Bureau Régional Européen, Mondial du Scoutisme**

Rue Henri-Christiné 5  
PO Box 327  
1211 Geneva 4 Plainpalais  
Switzerland

**Phone** (+41 22) 705 11 00  
**Fax** (+41 22) 705 11 09  
**Email** europe@scout.org  
**Web** scout.org/europe

**Brussels / Bruxelles**

Avenue Porte de Hal 38  
1060 Bruxelles  
Belgium

**Phone** +32 2 538 73 61  
**Fax** (+32 2) 534 16 54

**Circulaire N°**

**À: Commissaires internationaux**

Circulaire 24/04.09

29 avril 2009

Chers Amis,

**Service volontaire européen (SVE): obtenez une accréditation pour financer l'accueil ou l'envoi de volontaires**

Le **Service volontaire européen (SVE)** est l'une des opportunités offertes par le programme Jeunesse en Action (JeA) de la Commission européenne. Cette possibilité a également été présentée dans la Circulaire N°01/01.09 "*Financement des événements à dimension européenne et internationale*".

Le SVE est une activité qui permet aux jeunes d'assurer un service bénévole pendant une période maximale de 12 mois dans un pays autre que leurs pays de résidence. Il favorise la solidarité entre les jeunes et il constitue un véritable "service d'apprentissage". Pour obtenir des informations détaillées sur le SVE, veuillez consulter le Guide du programme des JeA : [http://ec.europa.eu/youth/youth-in-action-programme/doc443\\_en.htm](http://ec.europa.eu/youth/youth-in-action-programme/doc443_en.htm).

**Pourquoi obtenir une accréditation ? Projets SVE actuels et futurs**

Certaines OSN/ASN d'Europe sont déjà accréditées pour le programme SVE et sont actuellement en train de gérer des projets ou l'ont fait par le passé. L'OMMS-Région européenne est accréditée en tant qu'organisation de coordination et d'accueil. Actuellement, nous attendons l'approbation de notre premier projet SVE.

Comme expliqué dans la **Circulaire N°22/04.09 "Pour une aide plus efficace : l'utilisation des fonds européens"**, la Région européenne désire proposer un nouveau processus visant à soutenir plus efficacement les OSN/ASN pour les aider à identifier des financements pertinents, utiles et durables dans la perspective "Reaching Out". La première étape identifiée en la matière sera l'élaboration d'un projet SVE collectif coordonné par le Bureau de la Région Européenne. Ce projet peut être soumis uniquement si les OSN/ASN intéressées sont accréditées. Donc, au plus tôt, au mieux !

***Si vous désirez rejoindre ce projet, d'autres projets et/ou en créer de nouveaux, la Région européenne recommande fortement aux OSN/ASN d'obtenir l'accréditation SVE. L'accréditation n'implique aucun coût et elle est valable pendant trois ans !!!***

**Comment participer à un projet SVE ?**

Toute OSN/ASN désirant bénéficier de cette action doit devenir un promoteur de projets SVE afin de pouvoir envoyer ou accueillir des bénévoles SVE ou de coordonner un projet SVE. Naturellement, elle doit être accréditée à cet effet. Pourrait être accrédité, un promoteur doit soumettre un formulaire *Expression d'intérêt* (EI) décrivant sa motivation générale et ses idées en matière d'activités SVE. Consultez la page Web de la Commission [http://ec.europa.eu/youth/via/forms/forms\\_via\\_en.html](http://ec.europa.eu/youth/via/forms/forms_via_en.html)).

Ce formulaire doit être soumis aux organes pertinents responsables de l'accréditation (voir ci-dessous). Le même promoteur peut demander un ou plusieurs types d'accréditation, en tant qu'organisation qui envoie, qui accueille ou qui coordonne.

Les formulaires d'Expression d'intérêt peuvent être soumis à tout moment (pas de date limite). Toutefois, les promoteurs sont vivement invités à envoyer leurs demandes dans un délai raisonnable avant de soumettre une candidature pour un projet SVE, en principe au moins six semaines à l'avance. Cela afin d'éviter que le projet SVE ne soit rejeté par l'agence JeA nationale ou exécutive parce que certains des promoteurs impliqués dans le projet ne sont pas encore accrédités au moment où la candidature est examinée.

L'accréditation est assurée par :

- **l'agence nationale Jeunesse en Action** du pays du promoteur, pour tous les autres promoteurs de projets situés dans les pays participant au Programme
- **SALTO VOIR le Centre de Ressources** pour tous les autres promoteurs de projets situés en Europe du sud-est.

Note : Le formulaire EI doit être complété en anglais.

Naturellement, le Bureau de la Région Européenne à Bruxelles se tient à votre disposition pour fournir de plus amples informations et offrir des suggestions et des conseils. Par conséquent, si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à contacter Nicolò, le Funding and Project Support Officer à l'adresse [npranzini@scout.org](mailto:npranzini@scout.org)

***Si votre OSN/ASN est déjà accréditée SVE, veuillez envoyer un message à Nicolò; cela permettra à la région de créer une liste officielle qui pourra être utilisée chaque fois que l'on recherche des partenaires pour des projets SVE. Naturellement, cette liste sera également accessible aux OSN/ASN qui recherchent des partenaires !!!***

Merci pour l'attention que vous portez à cette question essentielle.

Cordialement,



Nicolò Pranzini  
Funding and Project Support Officer